

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Barthélemy Godin, 24 janvier 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Barthélemy Godin, 24 janvier 1865, 1865-01-24

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43201>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation4 p. (366r, 367r, 368v, 369r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 janvier 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1876\)](#)

Lieu de destination Étreux (Aisne)

Description

Résumé Sur la liquidation de la fonderie de Barthélemy Godin. Jean-Baptiste André Godin rappelle à son frère que son intention de liquider son entreprise remonte à plusieurs années et lui fait observer qu'il pourrait éviter de lui servir des phrases entortillées et des insultes pour lui demander de l'aide dans cette liquidation. Jean-Baptiste André Godin voudrait d'abord qu'il soit reconnu qu'il n'est pour rien dans la fondation de la fonderie de son frère, concurrente de la sienne, pas davantage que dans sa ruine, et qu'il a même renoncé à le poursuivre pour contrefaçon et surmoulage. Godin veut bien étudier les propositions de son frère sur le rachat de marchandises et de matériel. Il l'avertit toutefois qu'il ne fera que le strict nécessaire si son frère continue à penser, comme il l'a exprimé dans sa lettre du 19 janvier, qu'il est cause de sa ruine, car il vaut avant tout sauvegarder les intérêts de la population du Familistère.

Mots-clés

[Conflit](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guin. b 26 paid in 1863

a Bayonne je n'ai pas voulu répondre
il est impossible que tu m'écrites à qui
est conforme à la loi que tu as subi

Je reçois la lettre du 23 courant
à que je sais maintenant le mieux
que tu as pris en vue une liquidation
est que depuis bien des années tu as usé
à différentes reprises à remettre ton différend
l'année dernière avec plusieurs maisons
de Paris dont il te faut à remettre
ton matériel et à te retirer des affaires
je laisse de côté les autres mais que tu as
faites sous diverses formes sans le journaux
ce n'est donc pas une intention nouvelle
chez toi

à exposer lui de crainte de son intérêt
de demander mon intervention dans la
liquidation je pourrais au moins que alla
simer - à face carrément sur le terrain
de la vérité, et qu'ils sont embarrassés à
propos entablés et à mots d'argent waronai
insultes à mon amour

Je domane, qu'il ait entendu que pas
plus que a moi, moi qui t'ai engagé a
monter presque a ma porte une usine pour
fabriquer les mêmes produits que moi et
presque sous le couvert de mon nom
a moi pas moi davantage qui t'ai si irai
ou même comme tu le donne la satisfaction
de le voir par ta lettre du 29.

pour leur cours
 aient de son rendre a l'honneur de sa vie
 a ce que sans aucun plus d'indignité sur le passé
 et que les choses présentes soient mieux définies
 plaignez de ta lettre du 29 dût être effacé
 si tu trouves comme tu le dis que j'ai travaillé
 a t'enner et que je sois cause de ta ruine tu
 devrais bien que l'homme de cour de d'aujourd'hui
 demander mon conseil si au contraire tu me
 le garantis pas il te faut renoncer a le dire
 ou je ne dois pas m'occuper de toi

la situation doit se maintenir telle quelle
 est a tes yeux si tu veux un respectueux
 il faut que tu reconnaisses que pour un qu'
 concurer mes intérêts. ^{représentant} Vais bien évidemment
 nécessaire je ne suis pas d'illusion a ce sujet
 si tu vois encore comme ta lettre du 29
 le dit que je te salue courtoisement et m'excuse
 je ne puis tomber dans le piège d'un point ad-
 ter. L'agresseur qui triomphe de sa victime
 ne fait que repaquer une partie du mal
 qu'il a fait. et la vengeance; mais si tu
 persistes a me donner le rôle de l'agresseur
 a ton égard il y a entre nous un abîme
 dont il ne faut pas nous approcher je suis
 bien sûr maintenant de droit de te pardonner
 quelques égarements. mais cela a mon égard je ne
 te l'accorde pas. car je n'ai rien fait pour
 te nuire

voilà des questions graves a débiter
 sans ambages et sans retenu pour venir
 a nous entendre

Si tu ne pourras revenir à d'autres sentiments
 ou d'autres approximations à mon idéal qui
 vultes tout te m'as que j'aurais si facilement
 qu'il te p. dois me berner à te rendre les
 seuls services qui ne peuvent m'engager
 envers toi et qui ne peuvent donner
 lieu à aucune mauvaise interprétation
 à mon idéal est ce que je t'ai accordé
 pour tes matières premières est ce que
 je t'aurais pour les autres choses
 semblables qui ne compromettent pas
 les intérêts de mon voisin, intérêts qui
 sont à ma guise, une d'âme population
 survenue de laquelle je me dois le devoir
 de sauvegarder le gagne-pain avant
 tout autre intérêt.

Ton frère
 Gordon